

Programme pour la lutte contre les plantes exotiques envahissantes

Modèle proposé – Étude d’avant-projet

Note : Ce document présente les principaux éléments que devraient contenir les études d’avant-projet pour des travaux de lutte à une plante exotique envahissante dans un habitat de grande valeur écologique. Le contenu des études d’avant-projet jointes aux demandes d’aide financière peut toutefois varier afin de s’adapter au contexte des différents projets.

1. Historique, mise en contexte et problématique

Présenter sommairement le contexte du projet. Précisez, si possible, l’historique d’introduction de l’espèce et, le cas échéant, si des actions ont déjà été réalisées en lien avec la problématique.

2. Description de la plante exotique envahissante et de son potentiel d’envahissement

- Décrire la biologie de l’espèce, ses stratégies de croissance et d’envahissement.
- Décrire les impacts de l’espèce sur la faune et la flore indigène et la nécessité d’une intervention.

3. Inventorier et cartographier la présence de la plante exotique envahissante dans l’habitat

- Élaborer un protocole d’inventaire permettant de localiser et d’évaluer le niveau d’envahissement de la plante.
- Réaliser les inventaires et mesurer la superficie et la densité de la ou des colonies et en représenter la forme.
- Représenter les résultats des inventaires sur une carte géographique. Celle-ci peut être réalisée à partir de *Google Earth* ou d’un logiciel de géomatique. L’échelle de la carte devrait être choisie afin de permettre de visualiser les résultats avec précision, en particulier si des colonies satellites sont présentes. Des exemples de cartes sont disponibles sur le [site Internet de la Fondation](#). L’étude d’avant-projet devrait aussi intégrer des photos du site.

4. Obtenir des informations sur l’habitat visé et documenter l’état des lieux

Des informations supplémentaires sont requises afin de planifier le projet de façon adéquate :

- Identifier le ou les propriétaires du site.



- Explorer les environs afin d'établir s'il y a présence d'autres foyers d'infestation pouvant contribuer à recoloniser les sites contrôlés.
- Documenter les conditions sur le terrain pouvant avoir une influence sur l'efficacité et la faisabilité des méthodes de contrôle.
- Localiser les chemins d'accès.
- Documenter la présence d'espèces sensibles et évaluer si certaines mesures doivent être prises afin de diminuer les impacts des actions de contrôle sur celles-ci.

5. Documenter les méthodes de contrôle appropriées pour l'espèce et sélectionner la ou les méthodes les plus adéquates pour le projet

- Dans un premier temps, recensez les méthodes recommandées par les experts en matière de contrôle de plantes exotiques envahissantes. Ces méthodes peuvent être des méthodes mécaniques (arrachage, fauche, ennoiement, excavation, bâchage, etc.), chimiques (pulvérisation ou badigeonnage d'herbicide, injection des tiges, etc.), basées sur la compétition végétale, etc.
- Par la suite, présentez la méthode de contrôle sélectionnée. Dans plusieurs cas, l'utilisation d'une combinaison de méthodes est nécessaire. Expliquez votre choix méthodologique, dont les avantages de la ou des méthodes choisies, les enjeux et les exigences assurant le succès de l'intervention. Dans certains cas, il serait pertinent de présenter les mesures d'atténuation environnementale (par exemple, lors de l'utilisation d'une excavatrice).
- Décrivez les étapes de travail.
- Apportez des précisions sur le matériel spécialisé. Par exemple, mentionnez les spécifications techniques des géomembranes ou des géotextiles que vous souhaitez utiliser. Il n'est pas nécessaire de présenter la liste exhaustive du matériel qui sera utilisé bien que celle-ci vous sera utile lors de l'évaluation des coûts du projet.

6. Description de la méthode de gestion des résidus

Les plantes exotiques envahissantes peuvent se reproduire de façon sexuée, soit à partir de semences qu'elles produisent et libèrent autour d'elles et que le vent, l'eau et les animaux dispersent, ou par multiplication végétative, c'est-à-dire à partir d'un fragment de racine, de rhizomes ou de tige. Dans ce contexte, il est essentiel de s'assurer de disposer des résidus végétaux de façon adéquate. Présentez la méthode de gestion des résidus envisagée dans le cadre du projet.

7. Expliquer la méthode de suivi des sites après les travaux

Un suivi des travaux de contrôle sur une période de trois ans est exigé dans le cadre du programme pour la lutte contre les plantes exotiques envahissantes. Décrivez de quelle façon sera réalisé ce suivi. Veuillez noter qu'un rapport de suivi devra être acheminé à la Fondation. Un modèle sera disponible sur le [site Internet de la Fondation](#).

8. Obtenir les autorisations nécessaires

Avant de commencer les travaux, assurez-vous d'obtenir toutes les autorisations requises :

- Si le projet se déroule sur une ou des propriétés privées, vous devez obtenir une autorisation écrite du ou des propriétaires. Un formulaire de « Consentement à l'exécution de travaux de contrôle de plantes exotiques envahissantes sur terre privée » est disponible sur le [site Internet de la Fondation](#). Vous devriez avoir ces autorisations au moment du dépôt de la demande d'aide financière.
- Pour les travaux situés dans un milieu humide ou hydrique ou à proximité, vérifiez la nécessité d'obtenir un certificat d'autorisation auprès du bureau régional du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC). Un certificat d'autorisation du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) pourrait également être requis.
- Une autorisation au niveau municipal peut également être nécessaire.

9. Échéancier

Présentez les principales étapes du projet et les périodes de réalisation de celles-ci. Prévoyez le temps nécessaire pour l'obtention des certificats d'autorisation et un délai d'environ trois mois pour obtenir la réponse en lien avec votre demande d'aide financière. Dans le cadre du programme, les travaux de contrôle doivent se dérouler sur une période de deux ans. À cette période, s'ajoute le suivi des travaux sur trois ans exigé par la Fondation.

10. Estimation des coûts

Les coûts du projet doivent être estimés. Dans le formulaire de demande d'aide financière, des tableaux des coûts estimés du projet et de financement proposé sont fournis.